MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY, LE 8 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa Quinzième Session Ordinaire en date du 8 mars 2022 à partir de 10h20 mn à Niamey, à laquelle les membres présents ont assisté, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du programme et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents

1. M. SANI ABANI Ibrahim, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. ADAMOU Mahaman, Ministre de l'Hydraulique, membre titulaire ;
3. M. ALAMBEDJI Abba Issa, Ministre de l'Agriculture, membre titulaire ;
4. M. GADO SABO Moctar, Ministre de l'Equipement, membre titulaire ;

5. M. JIDOUD Ahmat, Ministre des Finances, membre titulaire ;
6. M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire ;
7. M. SOULEY Aboubacar, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, membre suppléant ;
8. Mme HADARI Zeinabou, Directrice de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, membre suppléante ;
9. M. MOUNKAILA Ousseini, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre suppléant ;
10. Mme FODI Halima, Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre titulaire ;
11. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
12. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
13. M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

Membres du Conseil absents :

1. Mme ALLAHOURY Aminata Zourkaleini, Ministre de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant, membre suppléant ;
2. M. TIDJANI IDRISSA Abdoulkadri, Ministre de l'Elevage, Porte-Parole du Gouvernement, membre titulaire ;

Autres personnes présentes :

1. Mme Fatema Z. SUMAR, Vice-Présidente des Opérations Compact, MCC
2. Mme Katerina NTEP, Vice-Présidente Adjointe des Opérations Compact, MCC
3. M. Robert Fishbein, Directeur Infrastructures MCC
4. M. Brian PATULLO, Responsable ESP MCC
5. M. Soulemane KOUOTOU NGAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger ;
6. Mme Hassana GOURO, Spécialiste Juriste, MCA-Niger
7. M. Bachirou IDRISSA MOUSSA, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
8. M. Kamil AGALI, Assistant Exécutif Principal, MCA-Niger ;
9. Mme Aminata SAMAKE, Directrice Irrigation et Accès aux Marchés ; MCA-Niger ;
10. M. Abdallah MAIGUIZO, Directeur Communautés Résilientes au Climat (CRC), MCA-Niger ;
11. M. Justinien BACIRONGO, Directeur des Affaires Transversales, MCA-Niger ;
12. Mme Hélène OSSE, Directrice de l'Administration et des Finances, MCA-Niger ;
13. Mme Hadiza ALI OUSSEINI, Responsable Ressources Humaines, MCA-Niger ;
14. M. Abdourazakou SANOUSSI ISSOUFOU, Directeur de la Passation des Marchés, MCA-Niger
15. M. Nahé ALHASSAN, Manager CRA, MCA-Niger
16. M. Jonathan ABDOU, Manager PRAPS, MCA-Niger

17. M. Abdoulaye DIADIE, Manager Audit et Conformité MCA-Niger
18. M. Diafarou MOUMOUNI, Manager Irrigation, MCA-Niger ;
19. M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;
20. M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger ;
21. M. Naji IDE SIDDO, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
22. M. Ayouba TINNI, Traducteur, MCA-Niger
23. M. Hanson MASRO, Manager en Communication Stratégique, MCA-Niger
24. M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
25. M. Hassoumiou MOUNKAILA. Manager ESP, MCA-Niger ;
26. M. Mamadou Saliou DIALLO, Manager Réinstallation, MCA-Niger ;
27. Mme Hadiza ADA BOUREIMA, Manager Genre et Inclusion Sociale MCA-Niger
28. M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité ;

Président de séance : M. SANI ABANI Ibrahim, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 10h20 minutes, **le Président du Conseil** a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit au plus tard le lundi 28 février 2022 ;
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- Session Ouverte : pour approbation

A- Ordre du Jour de la 15e session ordinaire : *validation*

B- Procès-verbal de la 14e session ordinaire du Conseil tenue le 14 décembre 2021 : *approbation du PV, point des décisions adoptées, et état de mise en œuvre des recommandations issues de cette session*

C- Avenant n°2 à l'Accord d'Entité entre MCA-Niger et le Ministère de l'Agriculture : *financement d'une 2e phase pilote de subvention d'engrais et appui en matériel à la Direction de Contrôle de la Qualité des Engrais*

2- **Session Ouverte : pour information**

D- Séance de travail avec la Vice-Présidente de MCC

E- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la 14e Session Ordinaire du Conseil

F- Communication sur l'Audit Interne de MCA-Niger

G- Demande d'orientation du Conseil sur les exigences en matière d'archivage et de gestion de la documentation

H- Etat d'avancement global des activités du Compact : *projection de films sur les réalisations sur le terrain*

H-1. Niveau d'avancement du Projet Irrigation et Accès aux marchés

a. Activité Irrigation

i. Travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;

ii. Irrigation dans la basse terrasse de Sia-Kouanza (Sia-Kouanza) ;

iii. Résultats de l'étude sur la connaissance des ressources en eaux souterraines au Niger

b. Activité Routes

i. Réhabilitation de la RN7 (Dosso-Bella 2) et de la RN35 (Margou-Gaya) et la RRS (Guitodo-Sambéra) ;

ii. Réforme de l'entretien routier.

c. Activité Services de Gestion et de Facilitation de l'Accès aux Marchés

i. Services d'Accompagnement Agricole ;

ii. Gestion Durable du Système d'Irrigation ;

iii. Réforme du Secteur des Engrais.

H-2. Niveau d'avancement du Projet Communautés Résilientes au Climat (CRC)

a. PRAPS (Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel)

i. Composantes Santé Animale, Gestion des Ressources Animales (aménagements pastoraux/corridors de transhumance) ;

ii. Facilitation de l'Accès aux Marchés (marchés à bétail).

b. CRA (Agriculture Résiliente au Climat)

i. Composantes ICRIPs (Plans d'Investissements Résilients au Climat) ;

ii. Facilités de Subvention.

I- Divers & Clôture

1- SESSION OUVERTE : Pour Approbation

A- Lecture et adoption de l'ordre du Jour de la 15e Session Ordinaire

1. **Le Président du Conseil** a donné lecture des points inscrits à l'ordre du jour de cette session

2. **Le Ministre de l'Equipement** a demandé l'inscription d'un point dans la section « divers ».

3. **Le Président du Conseil** a demandé l'avis des membres du Conseil sur cet ordre de jour ainsi modifié.

4. En l'absence d'objection, l'Ordre du Jour tel que modifié est adopté.

B- <u>Adoption du Procès-verbal de la 14e Session Ordinaire</u>

5. **Résumé des discussions : Le Président du Conseil** a soumis le Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021 à l'avis des membres du Conseil qui étaient présents lors de cette réunion.

6. Des modifications de forme ont été apportées séance tenante à la demande de la **Directrice de Cabinet Adjoint du Premier Ministre**. Aucune autre observation n'a été formulée.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le Procès-verbal de sa Quatorzième Session ordinaire tenue le 14 décembre 2021.

C- <u>Avenant n°2 à l'Accord d'Entité entre MCA-Niger et le Ministère de l'Agriculture</u>

7. **Résumé des discussions : Le Directeur Général** a indiqué que l'objet principal de l'Avenant est d'instaurer un cadre juridique permettant au MCA-Niger d'apporter une contribution au Fonds Commun des Engrais.

8. **Le Ministre de l'Agriculture** a relevé une coquille dans le projet d'Avenant, à savoir l'inscription « Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage » au lieu de « Ministère de l'Agriculture ».

9. **La Directrice Résidente de MCC au Niger** a fait part de l'honneur, pour le MCC, d'appuyer une seconde phase pilote de subvention des engrais dans le cadre de la réforme des engrais au Niger. La première phase pilote a couvert en 2021, 7204 producteurs ; cette seconde phase cible environ 23 000 producteurs. Le système de subvention ainsi mis en place permet un suivi efficace de la distribution d'engrais et une subvention ciblée aux plus vulnérables.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°02.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, l'Avenant N°2 à l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre conclu entre MCA-Niger et le Ministère de l'Agriculture.

2- SESSION OUVERTE : Pour Information

D- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la 15e Session Ordinaire du Conseil

10. **Résumé des discussions : Le Directeur des Affaires Juridiques de MCA-Niger** a rappelé au Conseil les différentes résolutions adoptées par consultation à domicile entre la dernière session et celle en cours. Il s'agit des résolutions suivantes :

a. Résolution Spéciale N°001/01-2022, portant approbation du Plan de Passation n°16 (PP16) de MCA-Niger
b. Résolution Spéciale N°002/01-2022, portant approbation de l'Avenant n°3 à l'Accord d'Entité de mise en œuvre conclu avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
c. Résolution Spéciale N°003/01-2022, portant approbation de l'Avenant n°5 au Contrat conclu avec CARDNO EMERGING MARKETS Ltd
d. Résolution Spéciale N°004/01-2022 portant approbation de l'Avenant N°10 au Contrat conclu entre MCA-Niger et le Bureau d'études STUDI International pour la supervision des travaux du périmètre irrigué de Konni
e. Résolution Spéciale N°005/02-2022, portant approbation de l'Avenant n°5 (revu) au Contrat conclu avec CARDNO EMERGING MARKETS Ltd

11. Les membres du Conseil ont pris bonne note de ce rappel.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

E- Communication sur l'Audit Interne de MCA-Niger

12. **Résumé des discussions : Le Manager Audit et Conformité de MCA-Niger** a présenté les activités de la Cellule Audit Interne de MCA-Niger du précédent trimestre. Elles s'articulent autour de trois points.

13. Le 1er point concerne le rapport d'audit sur le respect des procédures internes de MCA-Niger. Depuis le démarrage du programme Compact en 2018, MCA-Niger s'est doté de procédures internes dans tous ses domaines d'activités. Le département de l'Audit Interne, sous la supervision de la Direction Générale, veille au respect desdites procédures afin d'assurer le bon fonctionnement des activités du Compact.

14. Les contrôles de l'Audit Interne ont permis de constater que les procédures sont globalement respectées par les Directions.

15. Le 2e point présenté porte sur les conclusions de l'audit sur l'archivage et la documentation. Il faut relever que durant la mise en œuvre du Compact, les entités partenaires de MCA-Niger, à savoir l'Agent de Passation des Marchés (*Procurement Agent ou PA*), l'Agent Fiduciaire (*Fiscal Agent ou FA*) et le support technique UNOPS (*Project Management Consultant ou PMC*), conformément à leurs contrats de prestations, sont responsables de l'archivage physique et numérique de la documentation pendant le Compact.

16. L'Accord Compact prévoit par ailleurs que l'Etat du Niger sera responsable de l'archivage des documents après la clôture du Compact, qui doivent être conservés pendant au moins une durée de cinq (5) années. Aussi, la Cellule Audit Interne recommande que la question soit étudiée par le Conseil afin que la Cellule d'Appui au Programme Compact soit mise à contribution pour une bonne prise en charge de cette exigence, à travers notamment la mise à disposition d'un local d'archivage.

17. Le 3e point est la présentation du Plan d'Audit Interne pour le 1er semestre 2022, dans lequel 14 missions sont prévues, soit plus de 2 missions par mois en moyenne.

18. A la fin de la présentation, **le Ministre des Finances** a demandé plus de précisions chiffrées sur les résultats de l'audit en rapport avec le respect des procédures internes. Concernant l'audit sur l'archivage et la documentation, il a demandé plus de détails sur les caractéristiques du local d'archivage requis pour le respect des exigences du Compact.

19. Le Responsable d'Audit Interne a précisé que les indicateurs chiffrés des résultats d'audit sont produits dans un rapport d'audit établi à la fin du trimestre, et a proposé de présenter ces indicateurs lors de la prochaine session du Conseil.

20. A propos de l'archivage, il a indiqué que la question a été minutieusement étudiée par une commission technique interne à MCA-Niger et que des clarifications seront données dans le prochain point inscrit à l'Ordre du Jour.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

F- Demande d'orientation du Conseil sur les exigences en matière d'archivage et de gestion de la documentation

21. Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que l'objet de ce point est d'informer le Conseil qu'il existe une obligation du Gouvernement de recevoir toutes les archives de la mise en œuvre du Compact et de les conserver pendant un certain temps dans certaines conditions.

22. Le Responsable Audit Interne a déjà évoqué précédemment une des pistes que la commission technique étudie actuellement, à savoir la mise à disposition d'un local, mais ce n'est pas la seule.

23. La piste la plus simple est la réception de ces archives par une structure officielle de l'Etat ayant la capacité et l'organisation pour le faire, désignée sur indications du Conseil. Par exemple, s'agissant en grande partie de documents financiers, le Ministère des Finances tout comme le Ministère de l'Equipement ont une expérience reconnue dans la conservation de tels documents.

24. **Le Président du Conseil** a proposé que la Direction des Archives Nationales soit également mise à contribution pour satisfaire l'exigence d'archivage. Il a ainsi recommandé à la Direction Générale de solliciter cette institution, mais également toute institution jugée utile à cette fin, comme suggéré ci-haut.

25. **Le Ministre de l'Hydraulique** a demandé s'il est prévu un archivage numérique de la documentation.

26. **Le Directeur Général** a répondu que la documentation est numérisée durant la mise en œuvre du Compact.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

G- <u>Etat d'avancement global des activités du Compact</u>

27. **Résumé des discussions : Le Manager de la Communication de MCA-Niger** a diffusé une série de reportages-terrains réalisés au mois de février 2022 sur quelques chantiers du Compact notamment la RN7, le périmètre irrigué de Konni, et auprès de structures financées dans le cadre du projet d'Agriculture Résiliente au Climat dans la région de Maradi.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

H- <u>Séance de travail avec la Vice-Présidente de MCC</u>

28. **Résumé des discussions** : **Le Président du Conseil** a annoncé l'arrivée de Madame Fatema SUMAR, Vice-Présidente de MCC, en visite au Niger. Il a salué son dévouement et l'attention particulière ainsi que les appuis multiformes qu'elle apporte en vue du succès du programme Compact du Niger. Il a rappelé l'engagement du Conseil à collaborer avec MCC pour la réussite de ce programme.

29. **Le Manager de la Communication de MCA-Niger** a ensuite diffusé une vidéo introductive présentant le parcours et la personnalité de Madame SUMAR. La Vice-Présidente de MCC.

30. **La Vice-Présidente de MCC** a débuté son allocution en remerciant le Conseil et le MCA-Niger pour leur accueil et s'est dit honorée d'assister à la présente session du Conseil.

31. Elle a fait part de sa joie particulière d'être en visite au Niger compte tenu de l'importance de son Compact, des activités en cours et à mener dans les prochains mois. Elle a ensuite tenu un discours sur 6 principaux points à savoir : (i) l'extension de la durée du Compact, (ii) le projet de petite irrigation à Sia-Kouanza, (iii) la situation des travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni, (iv) l'achèvement des projets de l'activité Communautés Résilientes au Climat (CRC) et (v) la reprogrammation des fonds du Compact et (vi) l'avancement du projet de Compact Régional.

32. Concernant l'extension de la durée du programme, elle a confirmé officiellement l'amendement de l'Accord Compact pour permettre une durée supplémentaire de 12 mois et l'allocation de 5,6 millions de dollars supplémentaires en frais administratifs associés. Ainsi, la date de fin du Compact est le 26 janvier 2024, pour un investissement total de 442,6 millions de dollars. MCC est satisfait que le Congrès Américain et le Conseil d'Administration du MCC aient donné cette opportunité unique d'étendre le Compact en raison des impacts négatifs de la COVID-19 sur la mise en œuvre de l'Accord.

33. Comme cela a été discuté avec le Conseil, cette extension du Compact sera soutenue par un amendement à venir à l'Accord de Mise en Œuvre du Programme (*Program Implementation Agreement* ou *PIA*), pour permettre l'extension de la durée des contrats de travail des employés de MCA-Niger pour une troisième fois.

34. En plus des contrats de travail, un effort pour amender les contrats de travaux et de services est également nécessaire, et cela nécessitera probablement l'approbation du Conseil d'administration du MCC et de MCA-Niger dans la plupart des cas. Pour aider à soutenir cette charge de travail et accélérer les efforts soutenus à venir pour les rendre plus efficaces, MCA-Niger proposera la formation d'un sous-comité d'approbation au sein du Conseil d'administration, qui aura la capacité d'approuver toutes ces modifications de contrat par un petit groupe de membres plutôt que par un quorum complet. Cela fera gagner du temps, au Conseil et à MCA-Niger. Cela entraînera une modification du règlement intérieur. MCC a approuvé ce modèle d'approbation dans d'autres pays ayant signé un Compact, et encourage la mise en place par le Conseil, d'un sous-comité d'approbation dès sa prochaine session ordinaire.

35. A propos de l'activité Sia-Kouanza 2, **la Vice-Présidente de MCC** a relevé que MCA-Niger est à une phase très critique dans l'avancement de ce projet. Le marché a été lancé pour sélectionner une entreprise qui installera des systèmes d'irrigation à petite échelle sur potentiellement 640 hectares ou 174 « blocs » de 3 à 5 hectares, ce qui nécessitera probablement environ un puits par hectare. Le contrat d'installation comportera une période de base pour installer les systèmes d'irrigation sur 105 hectares et une période optionnelle pour installer les hectares restants. Le MCC a insisté sur cette approche, et la Vice-Présidente a souhaité que le Conseil comprenne cette approche.

36. En effet, comme il est déjà connu, le projet Sia-Kouanza a été largement étudié et évalué, et les données et analyses indiquent qu'il existe un très fort potentiel d'accès aux aquifères souterrains pour irriguer plusieurs saisons de croissance par an. Cependant, étant donné que les premières années d'études menées par MCA-Niger dans cette zone étaient basées sur l'approvisionnement en eau du fleuve Niger, le paramètre qui n'est pas encore entièrement étudié et doit être clarifié est l'étendue du rendement et la pérennité de l'aquifère de la zone pour ce projet.

37. Ainsi, la question cruciale à laquelle il faut répondre est de savoir combien de puits traversent le périmètre de Sia-Kouanza, et si l'aquifère peut assurer un rendement sans réduire la disponibilité en eau pour les besoins communautaires et écologiques existants et prévus ? Les experts déclarent que, sur la base des données existantes, il est prudent de procéder à l'installation de systèmes pour 100 hectares dans cette zone - d'où la période de base ci-dessus évoquée. Mais il est nécessaire de forer des puits d'observation à des endroits stratégiques de la région, de mesurer leurs rendements et d'entrer ces données dans un modèle qui analysera l'extraction durable de l'eau dans de nombreux scénarios de développement de l'irrigation. Ces informations seront utilisées par MCA-Niger pour déterminer dans quelle mesure les aquifères de la zone peuvent supporter l'installation de systèmes d'irrigation sur les 535 hectares restants. Si cela est possible, ce serait une excellente réalisation. Si non, il faudra déterminer combien d'hectares peuvent être aménagés de façon durable. Nous avons tous vu des puits asséchés et la désertification avancer du fait d'une mauvaise gestion et une sur-extraction des eaux souterraines. Le Niger n'a pas besoin de puits secs, ni d'étangs saisonniers secs qui servent d'habitats importants dans la zone Ramsar adjacente. Ce serait un échec. Le Niger a besoin de puits et d'aquifères bien gérés.

38. Pour ces raisons, la position du MCC est de n'approuver que le nombre d'hectares facultatifs pour lesquels il existe des preuves et des analyses claires soutenant des taux d'extraction d'eau souterraine sûrs et durables. L'espoir est donc celui d'une analyse concluante et positive. En conclusion, MCC souhaite développer des systèmes d'irrigation sur les 640 hectares initialement prévus, mais à la condition que les questions de durabilité soient satisfaites pour assurer la portée finale du projet.

39. S'agissant ensuite des travaux de réhabilitation du périmètre d'irrigation à grande échelle de Konni, la bonne nouvelle est que la plupart des travaux pourront probablement être achevés d'ici la fin de l'année en cours. La mauvaise nouvelle est que l'entrepreneur a 20 mois de retard sur l'achèvement complet prévu. Cet entrepreneur est très en retard sur le calendrier et a soumis de nombreuses réclamations – soit 36 à ce jour et ce nombre va sans doute s'agrandir. Cela augmente bien sûr considérablement les coûts de cet investissement pour le Niger.

40. MCA-Niger organise actuellement des ressources juridiques et techniques accrues pour trouver une solution aux réclamations avec cet entrepreneur. MCC et MCA-Niger discutent

d'une approche impliquant le Gouvernement du Niger afin qu'il contacte le siège de cet entrepreneur avec un message fort demandant l'amélioration des performances pour éviter l'arbitrage international. Il faudra œuvrer pour un scénario favorable où MCA-Niger transfère le Contrat de Konni au Gouvernement du Niger à la date de fin du Compact, avec seulement la période de garantie restante, après avoir résolu toutes les réclamations en suspens à ce moment-là.

41. Compte tenu de toute la dynamique à laquelle le Compact est confronté depuis sa signature en juillet 2016, il est utile de se demander où en-est-on en terme d'hectares totaux d'irrigation développés dans le cadre de ce Compact ? Le plan initial devait être d'environ 5 400 hectares. Au cours de la mise en œuvre, des ajustements ont dû être faits, et selon les prévisions actuelles, le Compact pourrait encore atteindre environ 3 000 hectares. Bien que cela puisse paraître décevant, cette réalisation reste tout de même très impressionnante et, de l'avis de MCC, une avancée extrêmement importante pour le Niger.

42. En ce qui concerne l'activité CRC (Communautés Résilientes au Climat), **la Vice-Présidente de MCC** a relevé qu'il présente des risques de non-achèvement élevés pour plusieurs de ses activités. MCC a dû prendre la décision malheureuse et informer le MCA-Niger qu'en raison de retards importants dans l'achèvement des études de faisabilité et de conception par les Consultants, les sites d'irrigation à petite échelle du CRA (Agriculture Résiliente au Climat) ont dû être réduits de 76 sites à 9 sites. En termes d'hectares, il s'agit d'une réduction de 450 hectares à 50 hectares. L'information de cette réduction drastique fut très difficile à transmettre au MCA-Niger, et reste très difficile à transmettre au Conseil ce jour.

43. Le risque de non-achèvement des travaux sur ces 9 sites est aussi extrêmement élevé. Il est important de souligner que dans le cas où l'installation des systèmes d'irrigation n'est pas achevée à la fin du Compact, le Gouvernement du Niger doit assumer l'entière responsabilité de tous les paiements aux entrepreneurs pour terminer les travaux ainsi que la supervision d'une période de garantie après la clôture du Compact. Personne ne veut mettre le Gouvernement du Niger dans cette position si cela peut être évité.

44. Par ailleurs, MCC a compris l'importance d'une longue période de formation et de soutien aux agriculteurs sur les systèmes d'irrigation nouvellement installés dans de nombreux autres Compacts. Veiller à ce que les agriculteurs, les comités de gestion et les coopératives soient soutenus pendant les premières saisons opérationnelles est essentiel à la durabilité à long terme de ces projets. Dans la situation actuelle du projet CRA, la possibilité de programmer de tels services de soutien serait écourtée ou éliminée par les retards. Pour atténuer ce risque, MCC a pris la décision de réduire considérablement le nombre de sites d'irrigation CRA à construire à ceux dont les études de faisabilité sont terminées et approuvées et qui ont le potentiel d'atteindre l'achèvement de la conception d'ici fin mars 2022.

45. Il faut enfin noter que pour l'activité CRC, le gros volume de travaux à réaliser sur les 18 prochains mois est énorme ; les revues et les approbations se font quasiment en même temps. Ainsi, le MCA-Niger doit réduire le temps perdu, prioriser et se concentrer sur les investissements présents à savoir les 9 sites d'irrigation, les marchés á bétail, les couloirs de passage, les postes frontaliers vétérinaires et les dizaines de milliers d'hectares d'améliorations de la gestion des ressources naturelles qui ont le plus grand potentiel d'être achevé et profiteront aux Nigériens.

46. Pour conclure, il est utile de se demander où nous-en-sommes en termes de totaux d'hectares d'irrigation développés par le Compact lorsqu'on rassemble toutes les décisions prises depuis sa signature en juillet 2016. Le plan initial de 2016 devait être d'environ 5 400 hectares. Au fil de la mise en œuvre, avec toutes les dynamiques en jeu et les décisions qui ont été prises, les investissements d'irrigation de ce Compact pourraient, dans le meilleur scénario, atteindre 3 000 hectares irrigués (2 400ha pour Konni, 640ha pour SK2 et 50ha pour le CRA). C'est décevant mais cette couverture reste très impressionnante et très importante pour ce pays.

47. **La Vice-Présidente de MCC** a par la suite évoqué le sujet de la reprogrammation des fonds du Compact à la suite du recadrage d'une activité, ce qui est le cas de la petite irrigation du CRA. Elle a indiqué que des séances de travail se sont tenues la veille sur les points qu'elle a abordés, dont la question de savoir quoi faire des fonds du Compact lorsqu'une activité a été réduite. Il a été convenu d'un processus comprenant des critères de sélection et un calendrier que le MCA-Niger suivra pour présenter des activités potentiellement viables pour ces fonds au MCC et au Conseil d'administration de MCA-Niger, pour approbation.

48. Elle a ensuite tenu à souligner plusieurs des critères clés de ce qu'il est possible d'examiner. Un critère clé est que les fonds ne peuvent pas être utilisés pour de nouvelles activités, mais uniquement pour intensifier ou faire progresser la durabilité des activités du Compact en cours. Un autre critère très important est que les fonds reprogrammés doivent être décaissés et utilisés d'ici la fin du Compact. Le MCA-Niger dirigera ce processus pour aboutir à une liste restreinte d'activités, avec les bénéficiaires et un potentiel économique pour générer des résultats pour le Niger. Le calendrier pour prendre ces décisions est très serré et MCA-Niger aura besoin des revues et approbations du Conseil à plusieurs reprises au cours des prochains mois. A cette occasion, **la Vice-Présidente de MCC** a tenu personnellement à réitérer le soutien total de MCC à l'équipe du MCA-Niger au cours de ce processus, afin de maximiser le temps restant et les fonds disponibles du Compact pour réaliser un impact économique positif pour le peuple du Niger.

49. Le dernier sujet sur lequel **la Vice-Présidente de MCC** a fait le point est le Compact Régional Niger-Bénin. L'objectif global de ce Compact est de contribuer à réduire le temps de trajet et les coûts de transport de marchandises le long du corridor. Le Compact Régional vise à réhabiliter des tronçons routiers le long du corridor de transport existant entre le port de Cotonou et Niamey. Au Niger, MCC envisage spécifiquement de réhabiliter le tronçon

routier Niamey-Dosso. Les investissements potentiels en matière de politique et de réforme institutionnelle sont actuellement à l'étude et comprennent l'amélioration des opérations douanières et frontalières, le contrôle de la charge à l'essieu, les contrats et le financement de l'entretien des routes et l'intégration régionale d'investissements similaires au Bénin. En outre, en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour dans les réformes de l'entretien routier, le Compact soutiendra probablement la création d'un fonds pour l'entretien routier, combiné à une contribution du gouvernement du Niger, pour financer l'entretien périodique du réseau routier national. Il est prévu de signer le Compact Régional en septembre 2022.

50. Elle a aussi noté que l'investissement pour 300 kilomètres de réhabilitation de routes en cours dans le cadre de l'activité Routes du Compact actuel est en voie d'achèvement d'ici la fin 2022. C'est une excellente nouvelle. Combiné avec les 130 kilomètres estimés du tronçon routier Niamey-Dosso dans le cadre du Compact Régional en cours d'élaboration, cela représenterait un investissement stratégique du MCC dans le corridor de transport clé entre Niamey et le port de Cotonou, ainsi que le soutien continu du MCC aux efforts exemplaires du Niger en matière d'entretien durable de l'ensemble de son réseau routier.

51. La Vice-Présidente de MCC a terminé son allocution en remerciant les membres du Conseil pour leur attention. Elle a précisé que la Vice-Présidente Adjointe présente à ses côtés, Madame Katerina NTEP, et elle-même, seront heureuses de répondre aux questions des membres du Conseil.

52. Le Président du Conseil a réagi à cette allocution en remerciant encore une fois la Vice-Présidente de MCC. Il a indiqué que le Conseil a pris bonne note de la communication de la Vice-Présidente, et demandé ensuite à la Direction Générale qu'il leur soit adressé une copie de cette communication afin qu'ils en prennent connaissance de façon plus approfondie et précise. Il a rappelé que le Conseil est heureux de la poursuite des activités du Compact, de l'extension de sa durée, et de la signature très prochaine du Compact Régional dont le Niger, pays enclavé, est le pays qui en tirera le plus profit.

53. Il a rajouté que le Conseil est rassuré par les appréciations motivantes et encourageantes au terme de la communication du jour, et salué l'investissement personnel et institutionnel de la Vice-Présidente dans la réduction de la pauvreté dans les zones rurales du Niger. Il a rassuré la Vice-Présidente que le Gouvernement du Niger veillera à prendre toutes les mesures attendues pour le succès du Compact en cours.

I- DIVERS

54. A la fin de la session, **le Directeur Général de MCA-Niger** a annoncé la remise, par la Vice-Présidente de MCC au Ministre de l'Agriculture, d'un chèque symbolique matérialisant la contribution de MCC au Fonds Commun des Engrais.

55. La parole a été donnée au **Ministre de l'Equipement** qui a d'abord fait part de ses appréciations pour la qualité des travaux routiers en cours. Il s'est ensuite adressé à la Vice-Présidente du MCC en exprimant sa reconnaissance pour la réhabilitation d'une grande partie du patrimoine routier du Niger incluant l'entretien routier, rappelant aussi l'engagement de son ministère à ces fins. Il a relevé que le Compact Régional sera porté sur le tronçon routier Niamey-Dosso, auquel s'ajoute le tronçon Dosso-Gaya déjà pris en charge par le Compact actuel. Il a cependant relevé la problématique d'engorgement de la voie de sortie de la ville de Niamey, et proposé qu'il soit étudié la possibilité de créer des voies de contournement pour éviter que les gros porteurs traversent la ville. Il a enfin réaffirmé la disponibilité de son ministère pour améliorer le patrimoine routier du Niger et les voies d'échanges avec les pays voisins.

56. Le Ministre des Finances a quant à lui remercié la Vice-Présidente de MCC pour sa communication et souhaité réagir sur la question du Compact Régional, notamment le volet « marchés ». Il a rappelé la difficulté du contexte sécuritaire actuel (sécurité routière, sécurité alimentaire, etc.) et les contraintes budgétaires de l'Etat qui nécessitent la mobilisation d'importantes ressources pour y faire face. Il a ainsi demandé plus de flexibilité de la part de MCC sur la question de la contrepartie de l'Etat afin que le maximum de ressources allouées soient utilisées pour le programme.

57. Le Président du Conseil a conclu en souhaitant que la Vice-Présidente de MCC ait pris bonne note des préoccupations exprimées par le Ministère de l'Equipement et le Ministre des Finances, et de la satisfaction du Ministre de l'Agriculture.

J- CLOTURE

58. Le Président du Conseil a clôturé la séance en remerciant le Directeur Général de MCA-Niger et ses collaborateurs pour la bonne organisation de cette session.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 11h45 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
	MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER Conseil d'Administration Le Président
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Ibrahim SANI ABANI **Président du Conseil d'Administration**